



Litige centre européen de formation

Par **pascal51**, le **05/06/2015 à 15:51**

Nous sommes actuellement en litige avec le Centre Européen de Formation qui nous réclame le solde d'une inscription à des cours préparant au CAP petit enfance, bien que nous leur ayons envoyé par recommandé une demande d'arrêt de ces cours ou tout au moins un aménagement/réduction de paiement puisque notre enfant venait d'obtenir son bac (donc tous les cours théoriques préparant au CAP n'étaient plus utiles....).
Le Centre de Formation nous a répondu que ce n'était pas une clause de modification du contrat. Ce qui me semble étrange....
Nous avons consulté ce forum où beaucoup de personnes conseillaient de ne pas répondre. Depuis nous avons reçu plusieurs courriers nous menaçant de porter le dossier devant une société contentieuse. Ce qui a été fait, menaces par cette société de porter l'affaire devant les tribunaux....
Il s'agit d'une somme importante (1 246,69 €). Pour l'instant nous avons suivi les conseils du forum de ne pas répondre tant que nous n'avons pas reçu de recommandé. (Des appels téléphoniques nous ont également été adressés par le Centre de Formation, nous menaçant également, pour nous dire que nous étions forcément informés de leur démarche.... Que devons-nous faire? des personnes ont-elles déjà été condamnées ?
merci de vos réponses

Par **moisse**, le **05/06/2015 à 18:31**

Bonsoir,
[citation](donc tous les cours théoriques préparant au CAP n'étaient plus utiles.[/citation]
De mon temps l'année du bac on m'enseignait le français, les Maths...mais pas comment changer les couches d'un bébé ni prendre sa température en cas de fièvre, ou à quoi correspondent les classes de lait infantile.
[citation]Ce qui me semble étrange....[/citation]
Ce qui semble aussi étrange est votre raisonnement, sachant que vous avez signé un contrat en connaissant la proximité de l'examen du bac, que ce contrat précise

les droits de rétractation puis de résolution du contrat selon le délai écoulé depuis la signature.rn[citation] des personnes ont-elles déjà été condamnées ? [/citation]rnOui, mais je n'ai retrouvé que des contentieux survenus avec le CNED, centre d'enseignement à distance rattaché à l'éducation nationale.rnMalheureusement ici personne n'a jamais pris le soin de nous tenir informés du suivi, mais en toute conviction personnelle, il est peu probable que des décisions exécutoires soient survenues.

Par **robindesbois35300**, le **05/06/2015 à 23:38**

Bonsoir premièrement un contrat doit être respecté du début jusqu'à la fin on ne peut pas sortir soit même de son propre chef de l'obligation contractuelle il faut soit l'accord des parties soit qu'une partie ne respecte pas le contrat entraînant une faute responsabilité civile contractuelle avec possibilité de demande dommages-intérêts rnrnrnConcernant les appels du centre européen vous avez la possibilité de déposer une plainte pour appels malveillants réitérés